



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3801

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour son programme d'actions sur l'animation économique de la Conférence locale des Maires Val de Saône et la création d'entreprises - Année 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pilon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3801**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour son programme d'actions sur l'animation économique de la Conférence locale des Maires Val de Saône et la création d'entreprises - Année 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or a été créé, en 1997, par 16 communes du territoire du Val de Saône et des Monts d'Or dans un double objectif. D'une part, il s'agissait de doter ce territoire géographique d'une pépinière d'entreprises et la faire fonctionner et d'autre part, l'objectif était de procéder ou participer à toute étude ou projet relevant de l'animation, de la promotion et du développement du tissu économique local sur ce même périmètre géographique. Cette volonté s'appuyait sur la réalité économique de ce territoire, qui se caractérise principalement par des entreprises de petite taille et un faible nombre d'emplois salariés.

L'action du syndicat en matière d'animation économique de proximité consiste à assurer un suivi des entreprises locales, à accueillir et faciliter les implantations ou extensions, à initier ou accompagner le développement de nouveaux services collectifs aux entreprises et à effectuer toutes mises en relations avec les autres acteurs du développement économique, en fonction des problématiques rencontrées.

Parallèlement, l'action du Syndicat en matière d'accompagnement à la création d'entreprises consiste à proposer des services mutualisés et un accompagnement individualisé et collectif aux porteurs de projets. L'objectif est de favoriser la réussite des entreprises nouvellement créées sur le territoire en allégeant leurs contraintes immobilières et administratives autour d'un conseil individualisé pour chacune d'entre elles.

a) - Objectifs

Le plan de mandat 2008-2014 a affirmé l'importance d'une animation économique de proximité pour garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire et à une action forte en matière de création d'entreprises.

Pour la Communauté urbaine de Lyon, l'accompagnement de proximité des entreprises du tissu doit couvrir 2 volets :

- d'une part, assurer la connaissance et le traitement des problématiques des entreprises en rapport avec les compétences de la collectivité : problématiques d'environnement urbain des entreprises (voirie, propreté, eau, déplacements), accompagnement des projets d'implantation, de transfert ou de relocalisation, information de terrain sur ses opérations d'aménagement, requalification des zones d'activité, des projets liés aux déplacements, des agendas 21 territoriaux, etc.,

- d'autre part, assurer l'interface consistant à orienter l'entreprise vers l'interlocuteur pertinent selon le projet de développement voulu (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement, etc.) et accompagner la création de services collectifs (plans de déplacement inter-entreprises -PDIE-, crèches, conciergeries, nouveaux services, etc.).

Concernant la création d'entreprise, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, car c'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Avec les structures membres du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE), l'objectif partagé est de proposer une accessibilité et une qualité de l'offre d'accompagnement sur l'ensemble du territoire et à l'ensemble des porteurs de projets, tout au long de leur parcours pour aboutir à la création puis pour pérenniser l'entreprise sur les premières années.

Pour mener à bien ces actions territorialisées, la Communauté urbaine et le Syndicat souhaitent renouveler le partenariat établi sur les conférences locales des Maires Val de Saône, le Syndicat poursuivant son action d'accompagnement des entreprises à l'échelle de ce territoire.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibérations n° 2012-2818 et n° 2012-3267 des 19 mars et 8 octobre 2012, le Conseil de communauté a attribué, au profit du Syndicat, une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € pour son action en matière d'animation économique de proximité et une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € pour son action en matière de création d'entreprises.

Le bilan du Syndicat dans le cadre de ces financements est le suivant :

- concernant l'animation territoriale, 64 entreprises ont été accompagnées en 2012. Le Syndicat a assuré le pilotage et l'animation du réseau des acteurs de l'économie et de l'emploi du Val de Saône (REVALS), ainsi que du volet économique de l'agenda 21 territorialisé sur le Val de Saône. Il a aussi assuré l'animation du PDIE du val de Saône,

- concernant son action en faveur de la création d'entreprises, dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, 98 porteurs de projet ont été accueillis et 7 entreprises créées et intégrées dans la pépinière de Genay. Les indicateurs sur l'ensemble des projets accueillis et accompagnés dans la pépinière sont les suivants :

- . temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 3 mois,
- . taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 % et à 5 ans : 80 %,
- . emplois créés par les entreprises "accompagnées" : un emploi à un an et un à 3 emplois à 3 ans (10 emplois sur 2012 à la pépinière),
- . 16 entreprises "accompagnées" en pépinière de 0 à 3 ans,
- . taux de remplissage de la pépinière : 76 % fin 2012.

Les actions réalisées sont en phase avec les objectifs définis en 2012 en termes de qualité des réponses aux entreprises, d'accompagnement des projets majeurs d'implantation et/ou de relocalisation et d'animation du schéma d'accueil des entreprises.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Le programme prévisionnel d'actions du Syndicat pour l'année 2013 est le suivant.

Sur le volet animation territoriale :

- assurer l'interface entre les acteurs économiques du territoire,
- aider à l'implantation ou la reprise d'entreprise,
- proposer un observatoire de l'offre et de la demande en matière d'immobilier d'entreprises,
- reconverter les friches industrielles de Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Albigny sur Saône et Fleurieu sur Saône en zones d'activités,
- développer le secteur tertiaire (services aux entreprises),
- conforter le commerce en centre-ville.

Concernant l'animation du réseau REVALS, les objectifs de 2012 portent sur :

- améliorer l'accès à l'offre d'emploi, avec le projet de création d'une bourse de l'emploi,
- favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi, et notamment le transport à la demande : mise à disposition d'un véhicule dans le but d'accompagner les personnes en insertion d'un point de ramassage jusqu'à leur lieu de travail, et location de cyclomoteur,
- renforcer la concentration au sein des dispositifs emploi formation sur le territoire,

- favoriser l'accès à la formation pour les créateurs d'entreprise.

Les résultats attendus sont les suivants :

- accompagner 60 entreprises dont 30 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire) et pépites potentielles (petites et moyennes entreprises -PME- et très petites entreprises -TPE- en hypercroissance),
- renforcer les échanges Syndicat - Communauté urbaine - communes en organisant des points réguliers avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale,
- animer l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique de la conférence locale des Maires Val de Saône réunissant le Syndicat, la Communauté urbaine, les communes et les acteurs du développement économique (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et Chambre des métiers et de l'artisanat, notamment).

Sur le volet création d'entreprises, il s'agira en 2013 de :

- conforter le dispositif d'appui à la création d'entreprise sur le territoire,
- accueillir et accompagner tous les porteurs de projet résidant sur le territoire ou souhaitant s'y installer (objectif d'une centaine de porteurs de projets accueillis et informés),
- assurer un accompagnement individuel très qualitatif,
- offrir des services communs adaptés aux besoins des entreprises hébergées,
- assurer une animation et une gestion de l'outil dynamique,
- assurer un accueil personnalisé et une orientation pertinente.

Les résultats attendus sont :

- nombre d'entreprises créées : entre 4 et 6 entreprises,
- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 % et à 5 ans : 80 %,
- emplois créés par les entreprises "accompagnées" à un an : 0 à un emploi et à 3 ans : un à 3 emplois,
- nombre d'entreprises "accompagnées" de 0 à 3 ans : entre 12 et 15 entreprises par an.

Budget prévisionnel 2013

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
achats	15 900	Communes	62 000
services extérieurs	37 300	Communauté urbaine de Lyon	113 000
autres services extérieurs	59 250	autres produits	136 000
impôts et taxes	12 230		
charges de personnel	168 520		
charges exceptionnelles	3 800		
dotations	3 150		
emplois et contributions volontaires en nature	7 150		
autres charges de gestion courante	3 700		
Total	311 000	Total	311 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer au Syndicat une subvention pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, à hauteur de 113 000 € comprenant le volet animation territoriale et le volet création d'entreprises. Ce soutien est identique à celui de 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 113 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or dans le cadre de son programme d'actions 2013 pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Val de Saône et de son programme d'actions 2013 d'accompagnement à la création d'entreprises,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement de 113 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O0851 pour un montant de 78 000 € et opération n° 0P01O1586 pour un montant de 35 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.